

d'émotion dans les Pays-Bas autrichiens. Une lettre du 28 août 1787 nous renseigne que les traîtres et les scélérats étaient sur le point d'y revenir, qu'ils étaient sûrs d'y dominer, comme il résultait de lettres que Feller recevait de toutes parts. Sa correspondance de cette époque exprime des alternatives de crainte et d'espoir dans la protection de la Providence. Le 9 septembre, il adressa des reproches au prince-évêque de Liège qui, sur une simple réquisition de Murray, avait refusé l'ordination aux élèves du Séminaire général que le gouvernement venait de dissoudre provisoirement. Une dépêche avait invité les évêques à recueillir les jeunes théologiens dans leurs anciens séminaires diocésains, tant que le rétablissement du Séminaire général était incertain. Ceux qui s'étaient présentés à l'évêque de Liège avaient consenti à se laisser priver de tous les bénéfices dans les provinces autrichiennes. Même si une partie de ces théologiens imposaient des charges à la principauté, il fallait donner quelque chose à la Providence. Tous les évêques des Pays-Bas, quoique eux aussi fussent sujets de l'empereur, n'avaient pas obéi si promptement aux ordres de Murray ; l'évêque de Liège aurait dû s'exprimer avec dignité et mesure sur la « Babylone du Séminaire général ». Le 16 septembre, Feller écrivit que les affaires des « Patriotes » allaient mal, qu'ils avaient été joués de façon incroyable, mais qu'il ne fallait pas désespérer. Il s'opposait catégoriquement à la publication dans son Journal de la vente de biens de couvents supprimés. Sa réponse était prête à toute accusation au Conseil ou au gouvernement.

L'imprimeur pouvait faire imprimer des feuilles séparées, mais Feller n'aurait jamais imprimé rien de pareil, s'il exerçait cette profession.

Le 20 septembre, Feller écrivit à un magistrat que la liberté belge allait rentrer dans la caverne d'où elle avait été tirée le 30 mai. Il lui recommanda de ne pas oublier les intérêts de la religion à côté des intérêts civils ; un magistrat chrétien devait s'intéresser aussi à la lecture des placards par les curés dans les églises, à l'édit sur les mariages, au séminaire général, aux livres élémentaires et théologiques.

Dans une lettre du 9 octobre 1787 adressée probablement au cardinal Franckenberg archevêque de Malines, il proposa la convocation immédiate d'une assemblée des évêques que personne ne pourrait empêcher. Il fallait publier un décret conciliaire sur les points que Feller avait recommandés à l'attention du magistrat chrétien, ou du moins rédiger une représentation véhémement sur eux. Peut-être les Etats de Brabant feraient-ils bien de demander cette assemblée. Il fallait espérer que les vrais évêques préféreraient l'exil et la mort à l'envoi de leurs jeunes théologiens dans la nouvelle Babylone, sous quelque nom quelle fût rétablie. Il avait refusé à un correspondant de rendre compte dans son Journal d'un mémoire où il était dit que la France devait s'emparer des Pays-Bas.

Il est impossible de préciser à quelle date Feller avait commencé la rédaction des *Réclamations belgiques*, protestations énergiques contre les innovations de Joseph II. Le 9 novembre 1787, il écrivit qu'il était occupé du dixième volume. Il lui semblait alors que la Providence avait arrêté la guerre antireligieuse par de vrais miracles. Les sentiments qu'il éprouvait à cette époque sont exprimés dans cet extrait d'une lettre qu'il écrivit le 18 novembre au comte Ybarra :